Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_73-DE

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Délibération 2026-73 conseil municipal vingt-huit septembre deux mil vingt-six

Le vingt-huit septembre deux-mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 23
Nombre de conseillers votants : 27
Date de la convocation : 22/09/2026
Date de mise en ligne : 29/09/2026

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
ALLAL	Ahmed	X			
GOUVET	Anne	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
MAVRE	Damien	X			
BONDU	Fatima	X			
BONAMY	André-Pierre	X			
LARSABAL	Thierry	X			
ARASCO	Sarah		X	Joelle TEULE	
TEULE	Joelle	X			
SIAFFA	Serge	X			
SALAT	Didier	X			
BORNE	Serge	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
LAHARGUE	Martine	X			
FONTENIER-TOBAL	Jessica	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
PHILIPPE	Marc	X			
CAILLEY	Nathalie	X			
AUGUSTO	Alain	X			
PÉRISSÉ	Ghislain		X	Nathalie CAILLEY	
CASTETS	Aurore		X	Marc PHILIPPE	
COUSIN	Caroline		X	Alain AUGUSTO	

--*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Martine LAUGÉ est candidate.
Martine LAUGÉ est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

--*-*-*-*-*-*

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_73-DE

Délibération

--*-*-*-*-*-*

2026-73 : Subvention exceptionnelle à l'Office central de la coopération école (OCCE) de l'école André Castro – Classe découverte à Payolle mai 2026

Rapporteur : Monsieur LARSABAL

- Vu la délibération 2026-43, Budget primitif Communal 2026 ;
- Considérant l'annexe « ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES ».

Considérant qu'il est prévu à l'article 65748, un montant de 10 000€ en seconde tranche non affecté.
Il est proposé d'attribuer un montant de 1770 € (Factures en annexe 1 et 2) à titre de subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'école André Castro pour la participation au voyage qui a eu lieu à Payolle dans le cadre d'une classe découverte sur cette seconde tranche.

Le conseil municipal est invité à

APPROUVER
Art 1 – L'affectation de 840 € à l'OCCE de l'école André Castro au titre de subvention exceptionnelle pour l'hébergement de la classe découverte à Payolle.
Art 2 - L'affectation de 930 € à l'OCCE de l'école André Castro au titre de subvention exceptionnelle pour le transport de la classe découverte à Payolle.

Il est précisé que les crédits sont disponibles à l'article 65 748.

Délibération votée :
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

--*-*-*-*-*-*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents Gelos, le 28 septembre 2026	
Le Maire Pascal MORA	Le secrétaire de séance Martine LAUGÉ
MAIRIE DE GELOS 64110	

SO.BE.TRA. L'ETOILE

SARL DUPARCQ
ZAC DU VERT GALANT
64110 JURANCON

Téléphone : 05 59 06 55 05
E-mail:contact@sobetra.fr
Siret : 41313195400013
RC : 1997B00344 APE : 4939A
N° Intracom : FR05413131954
SARL au capital 16 403,51 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_73-DE

ECOLE DU HAMEAU

11 Chemin Chatieu

64110 GELOS

Références
SEJOUR MAI 2026

Facture N°	Date	Référence client	Mode de règlement	Devise
260603215	05/06/2026	0ECHAMEA ID TVA :	CHEQUE OU VIREMENT	EUROS

Désignation	Qte	P.U. HT	Montant HT	
MISE A DISPOSITION D'UN AUTOCAR (37 pax) DATE : Mardi 26 et jeudi 28 mai 2026 DESTINATION : Payolle et retour HORAIRES : 08h45 - 13h45 / 18h45	1.00	845.45	845.45	1

Taux TVA		Montant HT	Montant TVA
10.00	1	845.45	84.55

Echéance	Montant
05/07/2026	930.00

DOMICILIATION BANCAIRE : BAMI PAU
IBAN : FR76 1795 9000 2626 6180 2190 137
BIC : BAMYFR22XXX

Total HT	845.45
Total TVA	84.55
Total TTC	930.00
Net à payer en EUROS	**930.00**

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraine l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal.
(Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_73-DE

FACTURE SOLDE

n° 2026/45

SIREN 216504407

6850, route du Col d'Aspin
Lieu-dit Payolle
65710 Campan
05 62 91 85 87

jeudi 28 mai 2026

Séjour du mardi 26 au jeudi 28 mai 2026

RÉFÉRENCES DU GROUPE (adresse et libellé de facturation)

Ecole André Castro (Gélos Hameau)
11, chemin Chatieu
64110 Gélos

DÉCOMPOSITION DU PRIX DU SÉJOUR

Prix du séjour par enfant	21	à	144,70 €		3 038,70 €
Taxe de séjour	2	à	1,91 €		3,82 €
(par adulte payant et par nuit)					
TOTAL					3 042,52 €
Acompte réglé par chèque reçu le 07/01/26					912,75 €
MONTANT RESTANT DÛ À LA VILLE DE TARBES					**2 129,77 €**

A régler avant le 05/06/2026, s'il vous plaît.

L'objet du virement devra mentionner « **Le nom de l'école / solde / séjour** ».

OU

Par chèque à l'ordre de **Régie Arcouade - Mairie de Tarbes,**
envoyé par vos soins à l'adresse indiquée plus haut.